



L'Office Djiboutien de La Propriété Industrielle et Commerciale (ODPIC)



Avis d'Immatriculation et de Modification au registre du commerce et des sociétés (RCS).

Dénomination sociale : « DEKO » SAS

Siège social : Q3, BOULEVARD DE GAULLE- DJIBOUTI

Date & Heure de la modification : 10/11/2025 à 09H30

N° d'immatriculation au registre analytique : 20632/B/SAS

Nature de la modification : ACTE RECTIFICATIF

Objet de la modification : EXTENSION DE L'OBJET

Modification(s) inscrite(s) au RCS à ce jour :

Suite au procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire de la société « DEKO » SAS en date du **16/10/2025**, établit par **Me ALI ABAYAZID MOUSSA (notaire)**, déposé par **Monsieur MAHAD MOHAMED ABDI**, il a été décidé de procéder à la modification suivante :

❖ EXTENSION DE L'OBJET

Après avoir entendu l'exposé du Directeur Général, l'Assemblée Générale Extraordinaire décide d'étendre l'objet social de la société.

En conséquence, l'article 2 relatif à l'objet social dans les statuts de la société est désormais rédigé comme suit :

Nouvelle rédaction de l'objet social :

« La société a pour objet, tant en République de Djibouti qu'à l'étranger :

- La décoration et aménagement intérieur et extérieur ;
- La réalisation de tous travaux de construction, publics ou privés, ainsi que toutes activités annexes ou connexes dans le domaine du bâtiment et des travaux publics ;
- La participation de la société, par tous moyens à toutes entreprises ou sociétés créées ou à créer pouvant se rattacher à l'objet social, notamment par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, commandite, souscription ou rachat de titres ou droits sociaux, fusion, alliance ou association en participation ou groupement d'intérêt économique ou de location de direction ;
- Et plus généralement, toutes opérations industrielles, commerciales et financières, mobilières et immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social et à tous objets similaires ou connexes pouvant favoriser son extension ou son développement. »